

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) :

6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

S-Clean 355

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Secteur d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus [PROC]

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19 - Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Qlean-tec BV

Rue : Lireweg 12

Code postal/Lieu : 2153 PH Nieuw-Venep

Téléphone : +31 (0)297-274390

Télécopie : +31 (0)297-272442

Contact pour informations : SHE Department

Site web : www.qleantec.com

E-mail (personne compétente) : marketing@qleantec.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ou consultez un centre local d'information sur l'intoxication:

Belgique: Centres Antipoison 070 – 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3
SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3
POTASSIUM DODECYL BENZENE SULFONATE ; N°CAS : 27177-77-1

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Remarque

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3 Autres dangers

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3 ; N°CAS : 1310-58-3
Poids : $\geq 2,5 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302
2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36 ; N°CE : 203-905-0 ; N°CAS : 111-76-2
Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319
SODIUMMETASILICATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37 ; N°CE : 229-912-9 ; N°CAS : 10213-79-3
Poids : $\geq 2,5 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335
POTASSIUM DODECYL BENZENE SULFONATE ; N°CAS : 27177-77-1
Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315
NATRIUM CUMEENSULFONAAAT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37 ; N°CE : 248-983-7 ; N°CAS : 28348-

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

53-0
Poids : < 2,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

compétentes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 10 ppm / 49 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : H,Y
Version : 07-06-2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarque : H
Version : 31-01-2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : H
Version : 31-01-2018

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) :

6

Valeurs limites biologiques

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Valeur seuil : 100 mg/l

Version : 07-06-2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Valeur seuil : 150 mg/g Kr

Version : 07-06-2018

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 147 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 89 mg/kg

Facteurs de sécurité : jour(s)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 426 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 26,7 mg/kg

Facteurs de sécurité : jour(s)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 75 mg/kg

Facteurs de sécurité : jour(s)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 59 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 6,3 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) :

6

Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	89 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1091 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	98 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	125 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,74 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1,55 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,74 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	6,22 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1,49 mg/kg
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	8,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,88 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	34,6 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	3,46 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,33 mg/kg dw

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	463 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	7,5 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (SODIUMMETASILICATE ; N°CAS : 10213-79-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté EN ISO 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) Temps de passage (durée d'utilisation maxi) Epaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : jaune clair

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

État :			Liquide
Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C
Température de décomposition :		>	200 °C
point de congélation :			Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
température d'auto inflammabilité :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
pression de vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)	env.	1 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			13
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		<	3
Viscosité :	(20 °C)	<	10 mPa.s
densité de vapeur (air = 1) :	(101 kPa)		Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

Valt onder Detergentia
Verordening (EG) Nr. 648/2004
J/N

yes

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

non applicable

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 365 mg/kg

Paramètre : DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 1480 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 500 ppm

Paramètre : LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Souris

Dose efficace : 700 ppm

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

non irritant.

Irritation des yeux

non irritant.

Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

Cancerogénité

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM · SODIUMMETASILICATE)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE · SODIUMMETASILICATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE · SODIUMMETASILICATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger :



8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis
Étiquette de danger :



8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger :



8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

phosphates < 5 %

agents de surface anioniques < 5 %

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EWC = European Waste Catalogue
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
MRL = Maximum Residue Limit
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
STEL = Short-Term Exposure Limit
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean 355
Date d'exécution : 21-06-2019
Date d'édition : 27-06-2019

Version (Révision) : 6

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

N° de l'article: 50000116005

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
